

NORD Réducteurs

Member of the NORD DRIVESYSTEMS Group



Siège social :
NORD Réducteurs S.A.R.L.
15, Rue Gutenberg
68 800 VIEUX THANN - FRANCE

NORD Réducteurs
Bureaux Commerciaux
20, allée des Erables - Bâtiment C
B.P. 59070
95947 ROISSY CH DE GAULLE Cedex
FRANCE
Tél. +33 (0)1 49 63 01 89
Fax +33 (0)1 49 63 08 11
France@nord.com
www.nord.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (Version 10.2023)

Art. 1103 du Code civil : Les contrats légalement formés tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faits.

CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes conclues par la société NORD REDUCTEURS (ci-après dénommée la Société ou le vendeur) auprès des acheteurs professionnels, quelque soient les clauses pouvant figurer sur les documents du client, et notamment ses conditions générales d'achat. Toute commande emporte (1) adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, ce que le client reconnaît expressément, et dont il déclare avoir pris intégralement connaissance ; ET (2) la renonciation expresse par le client/l'acheteur professionnel à ses propres conditions générales d'achat, nonobstant toute clause contraire et quelle que soit l'époque où elles auraient été communiquées à la société.

Ainsi, aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la société NORD REDUCTEURS, prévaloir contre les présentes conditions générales de vente.

Le fait que le vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque desdites conditions.

Les conditions générales de service de la société NORD REDUCTEURS seront applicables à toutes prestations de service réalisées par ladite société, ce qui est expressément accepté par le client. Les conditions générales de services seront transmises au client sur simple demande de sa part.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les photos, dessins, échantillons ou tous produits représentant ou fournis par la société NORD REDUCTEURS à l'utilisateur sont protégés par les droits d'auteur détenus sans restriction par NORD REDUCTEURS.

Les illustrations, dessins, cotations, projets et documents de toute nature (ci-après les « éléments caractéristiques de la marque NORD REDUCTEURS ») restent toujours notre entière propriété et doivent nous être rendus sur demande. Ceux-ci ne doivent pas être rendus accessibles à des tiers, notamment en ce qui concerne les documents écrits désignés « confidentiels ».

Pour toute utilisation des droits de propriété intellectuelle concernant la société NORD REDUCTEURS (marque, logo, visuels, charte graphique, photos, plans, etc., et notamment dans des brochures, plaquettes ou annonces publicitaires de toutes sortes quel qu'en soit le support imprimé, internet ou numérique), l'utilisateur doit au préalable obtenir notre accord exprès et écrit.

Par ailleurs, l'utilisateur doit informer les imprimeurs ou prestataires et généralement tous tiers concernés par la diffusion, que ces photos, dessins, marque, etc... sont protégés par les droits d'auteur de la société NORD REDUCTEURS. L'utilisateur n'est pas autorisé à modifier d'une quelconque manière le contenu de ces éléments mis à sa disposition par la société NORD REDUCTEURS, notamment par le biais de logiciels de traitement d'images.

De même, le client doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger ces éléments d'une utilisation abusive par des tiers et doit informer immédiatement la société NORD REDUCTEURS de tout abus ou procédure judiciaire porté à sa connaissance

COMMANDES

Toute commande n'est acceptée et rendue valable que par acceptation expresse et par écrit de la commande par NORD REDUCTEURS. Un accusé de réception de commande (ARC) est alors adressé au client. Sans réaction et/ou contestation de la part du client sous 2 jours ouvrés, le contenu de l'ARC sera réputé accepté. Aucune annulation de commande ne peut être acceptée dès qu'une partie de cette commande a été mise en fabrication. NORD REDUCTEURS ne sera pas responsable d'un mauvais choix de matériel, si ce mauvais choix résulte de conditions d'utilisation incomplètes et/ou erronées, ou non communiquées à la Société par le client.

Toute modification de commande demandée par le client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue à la société NORD REDUCTEURS par écrit, avant la mise en fabrication, des produits semi-finis, intermédiaires et accessoires dont la production est liée à la fabrication du produit principal, et/ou l'expédition des pièces.

Si la société NORD REDUCTEURS n'accepte pas la modification de la commande avant sa mise en fabrication, les acomptes qui auront été versés ne seront pas restitués et lui resteront ainsi définitivement acquis.

Si, en cours d'exécution, le client apporte des modifications dans les spécifications ou les caractéristiques techniques des pièces, les conditions éventuelles de performance, le coût et les incidences éventuelles de ces adjonctions, modifications, pour autant qu'elles aient été acceptées par la société NORD REDUCTEURS, seront à la charge du client. Ces modifications pourront également justifier s'il y a lieu à une augmentation des délais initialement prévus.

Les délais d'exécution sont communiqués à titre indicatifs.

En cas de retard de paiement d'une facture par le client, la société NORD REDUCTEURS se réserve le droit de refuser la prise de commande, ou d'annuler les commandes en cours.

PRIX

Les prix et renseignements portés sur nos catalogues, prospectus et tarifs ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Le vendeur se réserve le droit d'apporter toutes modifications de dispositions, de forme, de dimensions ou de matières à ses appareils dont les gravures et les descriptions figurent sur ses imprimés publicitaires ; seules les cotes préconisées dans la confirmation de commande lient le vendeur. Les prix s'entendent à la pièce, les poids indiqués dans les devis ou marchés ne sont qu'indicatifs et approximatifs. Ils ne peuvent être la cause de réclamation ou de réduction de prix.

Les prix annoncés s'entendent en euros, hors taxes et hors frais d'expédition et d'emballages. Les frais de transport, les opérations de douane, d'assurance, de manutention sont à la charge et aux risques et périls du client. Les éventuels frais de réception spécifique sont à la charge de l'acheteur. Les prix sont calculés au départ de notre unité d'entrepôt de VIEUX THANN (68). Les prix indiqués peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis en fonction notamment des variations monétaires ou d'une variation du prix des matières

premières. Le prix facturé au client sera celui en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande. La révision du prix pourra également intervenir en cas de modification de la commande, dans le délai d'exécution, non imputable à la société NORD REDUCTEURS.

Des conditions tarifaires particulières peuvent être pratiquées en fonction des spécificités demandées par le Client. Une offre commerciale particulière sera alors adressée au Client.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Le prix est payable comptant net et sans escompte, en totalité au jour de la livraison des produits et tel qu'indiqué sur l'accusé de réception de la commande et la facture adressés au client. En cas de paiement par traite ou billet à ordre, le client est tenu de les retourner acceptés dans un délai maximum de 2 semaines à compter de la livraison des produits. Pour toute commande annulée sans notre accord, et quelle qu'en soit la cause, tout acompte payé restera la propriété de la Société. Tout non-paiement d'une facture pourra entraîner la suspension de toute autre commande en cours.

Le client ne peut opposer aucun droit de suspension, réduction, imputation, débit d'office, compensation ou de rétention, etc..., notamment en cas d'allégation par celui-ci d'un retard de livraison, d'une non-conformité des produits livrés, de l'existence de services distincts ou de remises/ristournes acquises, sauf en cas de créance ayant fait l'objet d'une acceptation spécifique (par un écrit séparé) émanant de la société NORD REDUCTEURS, ou ayant été constatée par une décision de justice définitive. Si le client devait malgré tout opposer une compensation, un tel agissement serait considéré comme un défaut de paiement. Dans ce cas, la société NORD REDUCTEURS se réserve le droit de suspendre ses livraisons au client, d'appliquer des intérêts de retard, et/ou de fermer le compte du client.

Les créances sont productives d'intérêt au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage dès leur échéance et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable.

En cas de retard de paiement et ce pour quelque raison que ce soit, les sommes dues produiront intérêts de plein droit à compter de la date d'échéance mentionnée sur la facture, au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage conformément à l'article L.441-10 du Code de Commerce et ce jusqu'au paiement de l'intégralité des sommes dues.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de paiement à une date ultérieure à celle figurant sur la facture de 40 € sera due, outre les frais de recouvrement supérieurs à ce montant forfaitaire, sur présentation des justificatifs. Si la défaillance du client rend nécessaire le recours au recouvrement contentieux ou judiciaire, le client devra régler à la Société, en sus du principal, intérêts, frais et accessoires à sa charge, une indemnité fixée à 15% du montant principal TTC de la créance, et ce à titre de dommages et intérêts conventionnels et forfaitaires, en ce non compris l'indemnité allouée au titre de l'art. 700 du Code de Procédure Civile ou texte équivalent, et les frais et dépens de la procédure.

La Société se réserve le droit en cas de détérioration du crédit du client, d'incidents de paiement, ou s'il a des raisons légitimes de considérer que celui-ci sera dans l'impossibilité d'honorer le prix aux échéances convenues, soit d'annuler une commande en cours de fabrication, soit d'exiger un paiement de l'intégralité des sommes dues avant l'expédition des matériels.

LIVRAISON

Quelque soit le mode de livraison, celle-ci est réputée effectuée dans l'entrepôt de la Société. Les risques et périls de transport (pertes ou détériorations) sont à la charge du client, même si la Société se charge de l'expédition.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, et s'entendent à partir de la date de l'accusé de

réception de la commande par la Société.

En aucun cas, un retard de livraison ne peut donner lieu à la résolution de la vente. Aucune indemnité ne pourra être réclamée à NORD REDUCTEURS si un article ne peut être livré :

- à la suite d'un arrêt imprévu de la fabrication qui n'est pas du fait de la Société,
- dans les cas où les conditions de paiement stipulées sur notre commande n'auraient pas été respectées par le client,
- dans le cas où les renseignements nécessaires à l'exécution de la commande ne nous seraient pas parvenus en temps utiles,
 - si le retard ou la non-exécution de la commande est le fait d'un cas de force majeure et notamment les cas de grève de toutes sortes, manifestations sociales, dispositions prises par les Autorités d'accident, d'incendie, d'explosion, de catastrophe naturelle, d'impossibilité de s'approvisionner ou indisponibilité des moyens prévus en matière de transport, d'énergie, de matières premières ou de toute autre cause indépendante de notre volonté ou d'événements hors du contrôle de NORD REDUCTEURS ou de ses fournisseurs, tels que retard, saturation, etc, intervenant après la conclusion du contrat et empêchant son exécution dans des conditions normales.

Nos marchandises, même si elles devaient être expédiées franco de port, voyagent aux risques et périls exclusifs du destinataire, il appartient au client de les vérifier à leur arrivée et d'exercer, s'il y a lieu, tous recours utiles contre le transporteur.

S'agissant de ventes type CIF (Cost, Insurance & Freight/Coût, Assurance et transport), ou CIP (Carriage & Insurance Paid to/ Port payé, Assurance comprise, Jusqu'à) etc., en cas de dommage, notre responsabilité ne sera engagée que si les réserves et constats d'usage ont été effectués dans les délais requis, et elle ne pourra excéder le montant des indemnités reçues de nos assureurs.

Sauf convention contraire, la Société choisit librement le transporteur. A défaut d'enlèvement dans un délai de 8 jours, la Société est en droit d'entreposer la marchandise aux frais, risques et périls du client et de lui facturer les frais s'y afférents.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE - (art. L.624-16 Code du Commerce)

LA SOCIETE CONSERVE LA PROPRIETE DES MARCHANDISES LIVREES JUSQU'AU PAIEMENT INTEGRAL DE TOUTES LES FOURNITURES DUES AU TERME DE LA COMMANDE.

LE CLIENT SERA RESPONSABLE DES MARCHANDISES DEPOSEES ENTRE SES MAINS DES LEUR REMISE MATERIELLE, LE TRANSFERT DE POSSESSION ENTRAINANT LE TRANSFERT DES RISQUES.

Jusqu'à la date du paiement complet, le client ne pourra disposer des biens de quelque manière que ce soit sans notre accord exprès préalable et écrit.

Ne constitue pas un paiement au sens de la présente disposition, la remise éventuelle de traites ou de tout autre titre créant une obligation de payer.

La réserve de propriété s'applique également aux créances isolées comptabilisées au débit du compte client, dont le solde est établi et reconnu. En cas de défaillance du client, les marchandises trouvées en stock seront réputées impayées. Tous les risques sont à la charge du client dès la mise à disposition ou la livraison des marchandises.

Le nantissement ou le gage de la marchandise livrée ou des créances cédées est interdit. Il incombe au client d'informer la société NORD REDUCTEURS sans délai de saisies ou d'interventions de tiers, en dénonçant le créancier gagiste ou le tiers, afin que nous puissions intenter une action à son encontre. Au cas où le créancier gagiste ou le tiers ne seraient pas en mesure ou ne seraient pas tenus de rembourser les frais judiciaires ou extrajudiciaires que la société NORD REDUCTEURS aura eus à exposer pour faire valoir ses droits, le client en sera alors responsable et l'indemniserà à due concurrence.

La société NORD REDUCTEURS est en droit de reprendre, immédiatement et sans formalités particulières, la marchandise, dès qu'une échéance ou une obligation contractuelle quelconque dans ses relations avec le client n'aura pas été respectée par celui-ci. La reprise de la marchandise livrée sous réserve de propriété ne vaut pas résiliation du contrat et ne libère pas le client de ses obligations, notamment de dommages et intérêts pour inexécution. La société NORD REDUCTEURS pourra résilier le contrat, si bon lui semble, par lettre recommandée avec accusé de réception. La société NORD REDUCTEURS est habilitée à vendre de gré à gré la marchandise reprise, et à s'indemniser avec le produit de la vente en résultant. Les acomptes payés par le client resteront acquis au vendeur et seront imputés successivement sur la différence de valeur vénale de la marchandise reprise, puis sur les autres créances non réglées du vendeur, le solde étant attribué au vendeur à titre d'indemnité, sous réserve de tous autres droits.

Le client stocke la marchandise vendue sous réserve de propriété pour le compte de la société NORD REDUCTEURS à titre gratuit. Il lui incombe de l'assurer contre les risques courants tels que l'incendie, le vol et les dégâts des eaux. Le client lui cède d'ores et déjà les droits à l'indemnisation des dommages visés ci-dessus qu'il détient à l'encontre des compagnies d'assurances ou d'autres responsables, à concurrence de la valeur facturée de la marchandise.

Toutes les créances et droits résultant de la présente clause de réserve de propriété restent valables jusqu'au paiement total par le client des dettes qu'il a contractées à l'égard de la société NORD REDUCTEURS dans le cadre de la même commande.

Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, le client supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction dès la livraison des matériels et équipements. Il supportera aussi les charges de l'assurance.

Le client est tenu d'informer immédiatement la Société de la saisie, de la réquisition ou de la confiscation au profit d'un tiers des matériels et de prendre toutes les mesures de sauvegarde. Aucune vente, mise en garantie, location ou autre mise à disposition, incorporation ou transformation des matériels ne pourra avoir lieu sans l'autorisation préalable, écrite et discrétionnaire de la Société qui pourra subordonner sans autorisation à la constitution de garantie ou exiger le paiement anticipé intégral.

CESSION DE CREANCE

Par la présente le client cède à la société NORD REDUCTEURS les créances résultant de la revente de la marchandise livrée sous réserve de propriété, ainsi que tous les droits et accessoires attachés à celles-ci - y compris le solde éventuel de créances.

Si la marchandise a été traitée, associée ou incorporée et si le client en a acquis la copropriété à hauteur du prix de vente, il dispose d'une créance partielle du prix de vente correspondant à la valeur de ses droits sur la marchandise.

Si une marchandise sous réserve de propriété est incorporée par le client dans un terrain/immeuble, le client cède dès maintenant la créance issue des fruits ou de la revente du terrain/immeuble à hauteur du prix facturé de la marchandise livrée, y compris tous les droits et accessoires ainsi que celui de consentir une hypothèque conservatoire de premier rang.

Si le client a cédé sa créance dans le cadre d'un contrat d'affacturage, notre créance est due immédiatement, le client cédant à la société NORD REDUCTEURS sa créance contre le factor et nous transférant sans délai le produit de la vente.

Le client est habilité, tant qu'il remplit ses propres engagements de paiement, à encaisser et à recouvrer directement les créances cédées. Cette autorisation devient caduque en cas de retard de paiement par le client. La société NORD REDUCTEURS est autorisée à signifier à tout moment aux débiteurs du client la cession de créance intervenue et de procéder elle-même au recouvrement de la créance.

Le client est dans l'obligation de remettre à la société NORD REDUCTEURS à première demande le détail des créances lui revenant, comprenant les nom et adresse des acheteurs, le montant des créances

correspondantes et la date de la facture etc., ainsi que de lui donner tous renseignements nécessaires à la revendication des créances cédées et de permettre la vérification de ces informations.

UTILISATION DES LOGICIELS - ETUDES

La Société se réserve le droit de modifier à tout moment les logiciels qui sont diffusés aux clients. Le client est seul responsable de l'utilisation des logiciels, de l'interprétation des résultats de calculs, des sélections qu'il opère et de l'emploi qu'il fait des résultats obtenus. En aucun cas la Société n'aura à répondre de dommages ou d'un quelconque préjudice qui en résulteraient. La propriété intellectuelle des logiciels de la Société et des informations qu'ils contiennent et des documents d'utilisation appartient exclusivement à la Société. La Société conserve intégralement la propriété industrielle de ses études et projets, qui ne peuvent être communiqués ni exécutés sans autorisation écrite.

ESSAIS

Les produits fabriqués par NORD REDUCTEURS sont essayés avant leur sortie de nos usines, conformément à notre certification ISO 90001.

GARANTIES

Tous nos produits sont minutieusement contrôlés avant expédition. Les produits livrés bénéficient d'une garantie d'une durée de 1 an, à compter de la date de livraison couvrant la non-conformité des produits à la commande et tout vice caché. Le produit incriminé devra être renvoyé en l'état à NORD REDUCTEURS, après accord avant réexpédition. Cette garantie est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice.

Toute garantie est exclue en cas de mauvaise utilisation, négligence ou défaut d'entretien de la part du client, d'inobservation de nos prescriptions de montage, de stockage que le Client déclare connaître et en particulier en ce qui concerne le branchement électrique, comme en cas d'usure normale du bien ou de force majeure. Cette garantie cesse automatiquement en cas d'intervention étrangère à la société NORD REDUCTEURS. Cette garantie ne couvre pas les réparations de machines usagées. Afin de faire valoir ses droits, le client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer la Société, par écrit, dans un délai maximum de 3 jours à compter de la découverte du dysfonctionnement.

Le remplacement des produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

RGPD : REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEES

Les informations personnelles concernant des personnes physiques éventuellement collectées par la société NORD REDUCTEURS via le devis nom, prénom, date, adresse, téléphone, adresse électronique, coordonnées bancaires, sont enregistrées dans son fichier de clients et principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le client et le traitement des commandes.

Les informations personnelles collectées sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder trois années à la fin de la relation commerciale, sauf si :

- Une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée par une disposition légale ou réglementaire ;
- Le client a exercé, dans les conditions prévues ci-après, l'un des droits qui lui sont reconnus par la

législation.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de la société NORD REDUCTEURS, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à la société NORD REDUCTEURS par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la commande, sans qu'une autorisation du client ne soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, la Société s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le client personne physique bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant. Le client peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant : Monsieur Stéphane ZURBACH à l'adresse suivante : fr-gdpr@nord.com ou au numéro de téléphone suivant : +33 89 35 73 50.

Dans le cas où le client ne souhaiterait pas/plus recevoir des messages promotionnels et invitations via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux, celui-ci a la possibilité d'indiquer son choix lors de la finalisation de sa commande, de modifier son choix en contactant la société NORD REDUCTEURS dans les conditions évoquées ci-avant ou en utilisant les liens de désinscription prévus dans les messages. Ce droit vaut également pour les personnes dont les données (notamment leur identité et leurs coordonnées) auraient été transmises, avec leur autorisation, à la société NORD REDUCTEURS par des tiers, à des fins de prospection commerciale.

RECYCLAGE ET FIN DE VIE DES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)

Conformément aux dispositions du code de l'environnement en matière de Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) professionnels (art R543-195 et suiv.), la Société adhère à un éco-organisme agréé par les Pouvoirs publics aux conditions définies par l'art R543-197. Elle apporte ainsi à ses clients la garantie de pouvoir bénéficier du dispositif de collecte et de recyclage proposé de cet organisme pour les DEEE issus des équipements professionnels qu'elle a mis en marché. Les conditions pour bénéficier de ce service sont disponibles sur simple demande.

FORCE MAJEURE

Nulle partie ne peut être considérée comme manquante à ses obligations contractuelles si ces manquements sont dus à la survenance d'un événement de force majeure. La force majeure désigne tous événements extérieurs et irrésistibles indépendants de la volonté d'une Partie, tels que notamment des tremblements de terre, les incendies, les grèves, les nationalisations, la guerre, les actes de terrorisme, les épidémies, l'interruption totale ou partielle des transports, la pénurie de matières premières, les empêchements résultant des dispositions de l'autorité en matière d'importation, de change ou de réglementation économique interne, les incidents et accidents de toutes causes entraînant le chômage de tout ou partie des usines, etc., qui ont pour effet de compromettre l'exécution du Contrat, de manière momentanée ou définitive.

En cas de force majeure entraînant une suspension de l'exécution de la commande la Partie concernée informera dès que possible l'autre Partie par écrit, et les délais d'exécution prévus dans la commande seront

prolongés de plein droit pour une durée minimum équivalente à la durée de l'évènement.

En cas de suspension temporaire n'excédant pas 2 (deux) mois, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques. A cet effet, la partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par lettre recommandée avec avis de réception.

Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de 2 (deux) mois, les présentes seront purement et simplement résolues selon les modalités définies à l'article « Résolution pour force majeure ».

Pendant cette suspension, les Parties conviennent que les frais engendrés par la situation seront répartis par moitié.

RESOLUTION

(1) Résolution pour imprévision

La résolution pour l'impossibilité de l'exécution d'une obligation devenue excessivement onéreuse ne pourra, nonobstant la clause de Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-après, intervenir que 30 jours après l'envoi d'une mise en demeure déclarant l'intention d'appliquer la présente clause notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

(2) Résolution pour inexécution d'une obligation

La Partie victime de la défaillance pourra, en cas d'inexécution de l'une quelconque des obligations incombant à l'autre Partie, notifier par lettre recommandée avec avis de réception à la partie défaillante, la résolution fautive des présentes, 8 jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter restée infructueuse, et ce en application des dispositions de l'article 1224 du Code civil.

(3) Résolution pour force majeure

La résolution de plein droit pour force majeure, ne pourra, nonobstant la clause Résolution pour manquement d'une partie à ses obligations figurant ci-dessus, avoir lieu que 8 jours après l'envoi d'une mise en demeure notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire.

(4) Les prestations échangées entre les Parties depuis la conclusion du contrat et jusqu'à sa résolution ne pouvant trouver leur utilité que par l'exécution complète de celui-ci, elles donneront lieu à restitution intégrale.

(5) En tout état de cause, la Partie lésée pourra demander en justice l'octroi de dommages et intérêts.

DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Les présentes conditions générales de vente et toutes les ventes conclues par la Société sont régies par le droit français à l'exception de toute autre. Si l'une des présentes conditions devait être nulle ou se trouver annulée, les autres clauses ne seraient pas annulées pour autant et continueraient à s'appliquer.

TOUS DIFFERENDS RELATIFS A LA FORMATION, LA CONCLUSION, L'INTERPRETATION OU L'EXECUTION DU CONTRAT CONCLU ENTRE LA SOCIETE ET SON CLIENT, MEME EN CAS DE REFERE ET/OU D'APPEL EN GARANTIE DE LA SOCIETE SERONT, A DEFAUT DE REGLEMENT AMIABLE, SOUMIS EXCLUSIVEMENT A LA COMPETENCE DES TRIBUNAUX **DE MULHOUSE**.

Si une clause de ces conditions générales de vente est ou devenait partiellement ou totalement inefficace ou inexécutable, l'efficacité et l'exécution de toutes les autres clauses ne seraient pas touchées. En lieu et place des clauses inefficaces ou inexécutables, sont applicables les dispositions légales qui

sont le plus proche économiquement du sens et du but des clauses inefficaces. Cette disposition vaut par analogie dans le cas d'une lacune qui doit être complétée.
